



La Norvège s'excuse pour la guerre en Libye



« Ne pas tomber dans le bellicisme ! » Telle devrait être la conclusion à la prise de conscience tardive des politiciens norvégiens qui ont publiquement regretté la participation de la Norvège aux attaques de l'OTAN contre la Libye en 2011, sur la base d'informations insuffisantes.

En 2011, la Norvège a largué 588 bombes sur la Libye dans le cadre de l'attaque de guerre illégale de l'OTAN et a ainsi assassiné des civils innocents. Dans un rapport de 260 pages, les politiciens norvégiens déclarent maintenant qu'ils étaient « mal informés » en 2011 et expriment leurs regrets – c'est ce que rapporte le journal norvégien Aftenposten. Malheureusement, cette prise de conscience arrive trop tard, elle a non seulement coûté la vie à de nombreux innocents, mais elle a aussi complètement ruiné un pays prospère et florissant. Espérons cependant que cela servira de mémorial pour tous les peuples : « Faites-vous votre propre image à temps et ne tombez pas dans le piège du bellicisme. »

de man./sem.

Sources:

<http://smopo.ch/norwegen-entschuldigt-sich-fuer-libyenkrieg/>

Cela pourrait aussi vous intéresser:

#OTAN - www.kla.tv/OTAN

Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur www.kla.tv/fr

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: www.kla.tv/abo-fr

Avis de sécurité:

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!

Cliquez ici: www.kla.tv/vernetzung&lang=fr

Licence:  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.